

**DECISION N° 136-2022 portant validation du devis de la société VIAFRANCE pour des travaux de réfection et élargissement de l'escalier entre les rues de Bretagne et d'Alsace-Lorraine**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de la société VIAFRANCE en date du 25 juillet 2022 pour la réalisation de travaux de réfection et d'élargissement de l'escalier entre les rues de Bretagne et d'Alsace Lorraine.

Considérant que la proposition de la société VIAFRANCE est économiquement la plus avantageuse ;

**DECIDE :**

- De valider le devis de la société VIAFRANCE pour les travaux mentionnés ci-dessus d'un montant de 60 553,36 € HT.

A Bernay, le